

Le 27 juillet 2016

La croissance des dépôts à vue poursuit son ralentissement

Les dépôts à vue ralentissent régulièrement depuis un taux de croissance au plus haut en juillet 2015 (+ 15,9 %) et notamment en juin 2016 (+ 10,6 %, après + 12,5 % en mai). L'attrait de l'assurance-vie mais également des livrets ordinaires expliquent en partie ce phénomène. Les ressources résidentes incluses dans M3-M2 accélèrent (+ 3,8 %, après + 0,1 %), principalement sous l'effet des titres d'OPC monétaires (+ 6,7 %, après + 3,5 %), largement acquis par les compagnies d'assurance depuis le début de l'année.

Les deux effets s'équilibrant, le taux de croissance des placements monétaires des résidents auprès des institutions financières monétaires françaises est quasiment stable et s'établit à + 4,6 % en juin 2016, après + 4,7 % en mai. Après prise en compte des engagements et avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro, la composante française de l'agrégat M3 croît à un rythme un peu moins élevé que le mois précédent (+ 5,0 %, après + 5,3 %).

France : ressources monétaires des institutions financières monétaires

	Encours (en Mds €) (a)	Taux de croissance annuel (en %) (a)		
		juin-16	avr-16	mai-16
Dépôts à vue	787	13,6	12,5	10,6
= Ressources résidentes incluses dans M1	787	13,6	12,5	10,6
Dépôts à terme ≤ 2 ans	134	3,5	1,6	-1,7
+ Comptes sur livret	607	-1,2	-0,9	-0,7
= Ressources résidentes incluses dans M2-M1	741	-0,3	-0,5	-0,9
Titres d'OPC monétaires	260	0,0	3,5	6,7
+ Pensions	23	-23,9	-21,6	-4,8
+ Titres de créance ≤ 2 ans	61	-12,9	-4,1	-4,1
= Ressources résidentes incluses dans M3-M2	344	-4,4	0,1	3,8
Total des ressources résidentes incluses dans M3	1 872	4,2	4,7	4,6
+ Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	176	-4,0	4,9	5,0
- Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	34	-29,8	-23,1	-13,2
= Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro	2 015	4,2	5,3	5,0

(a) Données cvs.

Source : BdF

Complément

L'encours des avoirs monétaires (hors billets et pièces) est constitué de placements d'une durée inférieure ou égale à 2 ans que les agents détenteurs de monnaie (ménages, sociétés non financières, administrations publiques hors administration centrale, sociétés d'assurance, OPC non monétaires, entreprises d'investissement et organismes de titrisation, pour l'essentiel) détiennent auprès des institutions financières monétaires (établissements de crédit, sociétés de financement, Caisse des dépôts et consignations, OPC monétaires et banque centrale).

Les comptes sur livrets comprennent les livrets A, les livrets de développement durable, les comptes d'épargne logement, les livrets d'épargne populaire, les livrets jeunes et les livrets ordinaires. L'épargne réglementée est en partie centralisée au Fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations : la plus large partie ne fait ainsi que transiter par les bilans des banques. Les pensions sont des opérations d'achats temporaires de titres par la clientèle (notamment entreprises, assurances et OPC non monétaires). Les titres de créance à deux ans au plus comprennent principalement des certificats de dépôts émis par les banques françaises et souscrits par des clients qui n'ont pas la qualité d'établissement de crédit ou d'OPC monétaires.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours des effets ne résultant pas de transactions économiques, en particulier des corrections d'erreurs de classement, mais pas des effets de change.

Les demandes d'abonnement aux Stat info peuvent être adressées à 2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr